



## Quel est le protocole sanitaire pour la reprise des activités socio-culturelles adultes ?

Pour la reprise des activités collectives intérieures nous avons tenu compte des capacités d'organisation, de ventilation et de respect d'une distance physique suffisante. La version consolidée au 13 août du décret du 10 juillet autorise l'ouverture des vestiaires collectifs. Les salles de pratique doivent cependant suivre un **protocole sanitaire** très strict :

- **Nettoyage et désinfection des locaux.** Le centre social et culturel s'engage à nettoyer et désinfecter régulièrement les surfaces et les objets qui sont fréquemment touchés (au minimum une fois par jour), par exemple les poignées de porte, interrupteurs, robinets d'eau des toilettes, ...
- **Gel hydro-alcoolique.** La présence de gel hydro-alcoolique sera assurée dès l'entrée dans le centre social et dans les salles. Les adhérents sont invités à se nettoyer les mains avant de pénétrer dans la salle.
- **Distanciation.** Chaque adhérent dispose d'un espace de 4 mètres carré, matérialisé par un marquage au sol.
- **Capacité des salles.** Le nombre de personnes a été limité dans les deux salles de pratique, afin de respecter la distance physique d'au moins 2 mètres lors de toute activité en évitant le croisement ou le regroupement des personnes. Ces préconisations sont adaptées en fonction du type d'espaces intérieurs.

- **Masque.** Le port du masque est obligatoire pendant les déplacements dans la salle, dans les vestiaires ou à l'accueil. Selon l'activité, le masque peut être retiré pendant la pratique, dans son espace individuel.

TYPE D'ACTIVITES	ACTIVITES CONCERNEES	PRECONISATIONS POUR LES ADHERENTS
<p>Bien-être, relaxation, détente</p> <p>Activités sportives plus ou moins statiques</p>	<p>Yoga, qi gong, sonologie, sophrologie</p> <p>Gym Pilates, traditionnelle et gym douce, Gym tonique, zumba, aéro boxe,</p>	<p>Pas de port de masque pendant l'activité</p> <p>Réduction du nombre de participants et augmentation de la surface pour assurer la distanciation physique de 2 mètres entre chaque personne</p> <p>Port du masque pour tout déplacement (hors zone personnelle) et quand l'animateur/trice s'approche de l'adhérent</p> <p>15 minutes minimum de battement entre chaque cours</p>
<p>Activités plus ou moins statiques</p>	<p>Scrabble, patchwork, peinture, atelier mémoire, café couture tricot, art floral, broderie 1,2, X</p>	<p>Port du masque obligatoire pendant l'activité</p> <p>15 minutes minimum de battement entre chaque cours</p>
<p>Activités statiques spécifiques</p> <p>Activités avec déplacement dans la salle</p>	<p>Chorale, chant, Gospel</p> <p>Circuit training, théâtre</p>	<p>Pas de port de masque pendant l'activité. Visières fournies par le centre social aux adhérents qui le souhaite.</p> <p>Réduction du nombre de participants et augmentation de la surface pour assurer la distanciation physique de 2 mètres entre chaque personne</p> <p>Port du masque pour tout déplacement (hors zone personnelle) et quand l'animateur/trice s'approche de l'adhérent</p> <p>15 minutes minimum de battement entre chaque cours</p>
<p>Activités extérieures</p>	<p>Marche nordique, vadrouille, randonnée pédestre</p>	<p>Pas de port de masque pendant l'activité</p> <p>Assurer une distanciation physique de 1 mètre entre chaque personne</p>



- **Visière.** Le port de la visière ne se substitue pas au port du masque. Nous en mettrons à disposition des adhérents de la chorale et du gospel par mesure complémentaire (à l'appréciation de chacun) lorsque le masque sera retiré pendant le chant, dans son espace individuel.
- **Matériel.** Toutes les fédérations recommandent aux participants de venir avec leur propre matériel. De même, nous vous conseillons fortement de vous équiper et de venir avec votre propre matériel (ex : tapis de sol premier prix à environ 5 euros). Toutefois, l'usage du matériel collectif sera possible. Il conviendra d'apporter votre serviette et de respecter la procédure de nettoyage de façon systématique et rigoureuse.
- **Nettoyage du matériel.** L'adhérent doit nettoyer tout le matériel qu'il a utilisé (chaise, table, tapis...) avec un produit prévu à cet effet, et fourni par le centre social, après chaque utilisation.
- **Ventilation et aération des salles.** Il est recommandé de procéder à une aération régulière des pièces par ouverture des fenêtres. L'animateur/trice veillera à aérer les salles 10 à 15 min après chaque activité. Pour se faire, nous avons modifié les horaires de certains cours afin de garantir 15 minutes minimum de battement entre chaque cours.

A Bron, le 11/09/2020

